



N° 132 Audit de gestion et financier relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève

rapport publié le 22 décembre 2017

No 132 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève			
Recommandations proposées	13	Ouvert	-
		Fermé	13
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées et mises en œuvre au 30 juin 2020, dont quatre durant la période sous revue.

L'entrée en vigueur, en décembre 2019, du règlement sur l'indépendance de l'audit interne de l'Université a permis :

- d'ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit (recommandation 1). Le règlement prévoit que la majorité des membres du Comité dispose de connaissances avérées en matière financière, comptable ou de contrôle interne ;
- d'assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne (recommandation 3). Le règlement indique que le service d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Il est soumis au pouvoir hiérarchique du Comité.

Le processus d'établissement du plan d'audit annuel a été revu de manière appropriée (recommandation 10).

Le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne de l'Université ont été revus (recommandation 7). La fonction correspond désormais, après évaluation par l'office du personnel de l'État, à la classe 26, ce qui la situe dans le bas de la fourchette de classe de fonction pour les membres de la direction élargie de l'Université (26 à 28).

No 132 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
132-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.	Mineur	Comité d'audit/ Conseil d'État	31.03.2018 report 25.09.2019	Fermé
132-R2	Définir les conditions et les modalités de récusation des membres du Comité d'audit.	Modéré	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R3	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Significatif	Comité d'audit/ SEF/ Conseil d'État	31.03.2018 report 25.09.2019	Fermé
132-R4	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R5	Se positionner sur les activités de conseil.	Modéré	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R6	S'assurer que le périmètre réel d'audit couvre l'ensemble des risques clés et activités de l'entité.	Significatif	Comité d'audit	30.06.2018	Fermé
132-R7	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit/ SEF	31.03.2018 report 31.12.2020	Fermé
132-R8	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Significatif	Comité d'audit	30.06.2018 report 03.10.2018	Fermé
132-R9	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R10	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel et préciser le périmètre d'intervention.	Modéré	Comité d'audit	30.06.2018 report 03.10.2018 report 30.09.2019	Fermé
132-R11	Revoir annuellement l'évaluation des risques.	Significatif	Comité d'audit	30.06.2018 report 03.10.2018 report 25.09.2018	Fermé
132-R12	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Mineur	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
132-R13	Implémenter un programme qualité.	Mineur	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé